



L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-neuf novembre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; CHENEVAL Jean-Pierre à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de LAVERRIERE Magali à PELLET Sébastien ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis ; de VAUR Florence à GOY Corinne

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer,
Madame BOCHATON Maryse est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 19
Représentée : 6
<hr/> Voitants : 25

N'ayant pas pris part au vote car membres de bureau d'association :
PAGNOD Pascale, SECCO Laëtitia

Délibération n° D2023_085 – FINANCES

Attribution des subventions de fonctionnement aux associations 2023

Les dossiers de demande de subvention, pour 2023, des associations participant à la vie culturelle, sportive, sociale de la Commune ont été étudiés par la Commission « vie associative, loisirs et sports », qui s'est réunie le 19 octobre 2023.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes aux associations pour 2023

	<i>Subventions attribuées 2022</i>	Attribution 2023
SPORT		
FOOTBALL CLUB	3 500 €	3 500 €
JUDO CLUB	3 500 €	3 500 €
SKI CLUB de VIUZ	3 500 €	3 500 €
TENNIS CLUB	1 000 €	1 000 €
SCHEFFLER BOXING CLUB	2 000 €	2 000 €
AKAN	1 000 €	1 000 €
BASKET CLUB	3 500 €	3 500 €
Athlétisme Multisports	1 500 €	2 000 €
CULTURE LOISIRS TOURISME		
BIBLIOTHEQUE	8 908 € (2 € / habitant)	9 064 € (2 € / habitant)
LA CECILIENNE	12 000 € + 3 000 € except. Vieilles casquettes	15 000 €

ENTENTE CANINE	800 €	800 €
ANAO	500 €	500 €
L'AIR DES MOTS	500 €	0 €
NACOPA'ART	500 € + 300 € except. Organisation salon	600 €
VIUZ EN FETES	9 000 €	4 000 €
ACTION SOCIALE / ANCIENS COMBATTANTS		
UDC - AFN	500 €	500 €
FNACA	500 €	500 €
DONNEURS DE SANG	800 €	800 €
CLUB 3° AGE " Age d'or"	600 €	600 €
FOYER APAH La Tour	350 €	350 €
EDUCATION		
SOU DES ECOLES <i>Montant par élève</i>	2 500 € fixe + 10 € /enfant	2 500 € fixe + 10 € /enfant
APEL Ecoles Libres <i>Partie fixe</i>	2 500 € fixe + 10 € /enfant de Viuz	2 500 € fixe + 10 € /enfant de Viuz
APEL Apprentissage natation	2 500 €	2 500 €
DAHUT <i>Fonctionnement</i>	22 000 €	25 200 €
DIVERS		
ECOLE du Chat	300 €	300 €
Haut les Cœurs Solhandicep (St Jean)	350 €	350 €
Syndrome de Williams	350 €	350 €
PEGASE	1000 €	1 000 €
Détours et contours		500 € subvention exceptionnelle

- **DIT que les crédits sont prévus au BP 2023**
- **Le versement est soumis à la présentation de toutes pièces justificatives et à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens lorsque la réglementation le demande**

VOTE	POUR	26 (25 Viuz en Fêtes. 25 Syndrome de Williams)
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

**Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme**

**Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON**

**La secrétaire de séance
Maryse BOCHATON**

**Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 08/12/23
Publication en ligne le 08/12/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS**

